



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Chrono

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 12 juillet 2016

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Monsieur le Maire de JOUY-AUX-ARCHES
5 Impasse de la Mairie
57130 JOUY-AUX-ARCHES

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant un franchissement de cours d'eau

Réf : CBI

P.J : Dossier de déclaration - Récépissé de déclaration - Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : **pose d'une buse de 2 mètres de long en amont d'un ponceau existant sur le ruisseau le Vricholle pour sécuriser l'accès à des parcelles agricoles, sur la limite communale entre Jouy-aux-Arches et Corny-sur-Moselle.**

Ce dossier a été déposé par le GAEC de la LOBE

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2016-00281**» en date du 12 juillet 2016, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,
Par ailleurs, la chargée de mission Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER

